

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 04/11/2025

DECISION N° 20251104_B_117

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Roland RIVET,
Daniel DURIEUX, Yves BOMPUIS, Christine BONNEFOY,
Martine GINET

Étaient excusés représentés : Claude VIAL : Pouvoir donné à
M. GIRODET ; Nathalie JOLIVET : Pouvoir donné à Mme
BONNEFOY

Étaient excusés : Emmanuel SALGADO, Patrick Bruno
MARCON

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du
18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Cycle de l'Eau :

**Objet : Station d'Eau Potable de La Clare – Saint Didier en Velay– Périmètre de
protection immédiat – : Acquisition des parcelles AX193 et AX238 auprès de
l'indivision BLACHON**

Le Bureau,

N° 20251104_B_117

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Décide d'acquérir les parcelles ci-après désignées auprès de l'indivision
BLACHON :

- o BLACHON Josette – usufruitière
- o BLACHON Solange – nue propriétaire
- o BLACHON Andrée – nue propriétaire
- o BLACHON Gilbert – nu propriétaire

pour un montant de 1 700,00 €.

Reference cadastrale	Adresse	Surface m ²
AX193	La Valette	2 270 m ²
AX238	La Valette	1128 m ²

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

- Représentant une surface totale de 3 398 m² et situées sur la Commune de
Saint Didier en Velay,
- Et autorise Monsieur le Président à signer le compromis de vente et en cas
d'absence avec faculté de substitution ainsi que tout acte afférent.
- Et autorise Monsieur le Président à régulariser et authentifier l'acte de vente
en la forme administrative et procéder aux formalités de publicité foncière
- Et désigne Monsieur Claude VIAL, Vice-président pour représenter la
Communauté de Communes Loire Semène et signer l'acte de vente au nom
pour le compte de cette dernière.

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 04 novembre 2025

Le Président

Fredéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20251104-20251104_B_117-AU
Reçu le 12/11/2025